



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025-04-26

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention pour l'exposition de peintures de Jean-Marc GUILLAUME intitulée « ma Terre la Provence » en partenariat avec la Galerie DIMEX – 5 avenue Gay Lussac – 13470 Carnoux-en-Provence, représentée par monsieur Romain DOLCE, galeriste.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition de la Galerie DIMEX 5 avenue Gay Lussac – 13470 Carnoux-en-Provence, représentée par monsieur Romain DOLCE, galeriste, pour une exposition de peintures intitulée « ma Terre..... la Provence » de Jean-Marc GUILLAUME à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie de la ville de Sisteron.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention de partenariat.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de signer une convention de partenariat avec la Galerie DIMEX référencée ci-dessus, pour la mise en place de l'exposition de peintures intitulée « ma Terre..... la Provence » de Jean-Marc GUILLAUME à l'Espace d'Ornano, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition.

Cette exposition aura lieu du samedi 21 juin au dimanche 24 août 2025 inclus.

La convention prendra effet à compter de la date de prise en charge des œuvres par la Ville jusqu'à la date du retour à la galerie. Une fiche de dépôt, signée par chacune des parties, sera établie détaillant chaque œuvre.

ARTICLE 2 : Des frais pour la mise à disposition des œuvres seront facturées à la ville de Sisteron à hauteur de 1.000 € TTC par la Galerie DIMEX.

Le paiement se fera par virement administratif sur facture libellée à la Mairie.

ARTICLE 3 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Romain DOLCE, galeriste, représentant la galerie DIMEX.

Fait à SISTERON, le 28 mai 2025

Le Maire,
Daniel SPAGNOU